



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers  
en exercice : 20

Présents : 15  
Votants : 18  
Abstention :

Le 9 Mai 2019 à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GAUJOUR, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2019  
**Présents** : Mmes COATTRENEC, DALLES, KATAN, MALL, MARRANT, MONTEREMAL, MOSCA, PEYLIN  
Mrs BERENGER, DAST, GAUJOUR, PELLET, ROUDET, VERGUIN, TROUILLOUD  
**Pouvoirs** : Mrs ARMAND donne pouvoir à Mme COATTRENEC, BOIZARD donne pouvoir à M. TROUILLOUD, HURE donne pouvoir à M. VERGUIN  
**Absent** : Mmes MULLER, SCOLARI

**Secrétaire de séance** : Madame PEYLIN Ghislaine

**TARIFS DE LA RESTAURATION ET DE LA Garderie SCOLAIRE A  
PARTIR DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2019**

Vu le rendu de la commission scolaire,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier les tarifs de la restauration scolaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Temps périscolaire du matin de 7h30 à 8h30 :	1.00 €
Temps périscolaire de midi de 11h30 à 12h00 ou de 13h00 à 13h30 :	0.50 €
Temps périscolaire du soir inférieur ou égal à 1h :	1.00 €
Temps périscolaire du soir supérieur à 1h :	1.80 €

Temps de restauration scolaire de 11h30 à 13h30 au quotient familial :

<b>Quotient inférieur ou égal à 999</b> (Coût du repas 2.20€ plus temps de garderie 1.00€) soit	3.20€
<b>Quotient compris entre 1000 et 1599</b> (Coût du repas 3.50€ plus temps de garderie 1.00€) soit	4.50€
<b>Quotient supérieur ou égal à 1600</b> (Coût du repas 4.15€ plus temps de garderie 1.00€) soit	5.15€

**Après discussion et délibération,**

Le Conseil municipal décide, par 20 voix pour, d'adopter les nouveaux tarifs du périscolaire et de la restauration scolaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Le 09 mai 2019

Le Maire,

Jean-François GAUJOUR

